

# Nouvelles fréquences en vue pour la téléphonie mobile

Eric Besson, ministre délégué de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, doit présenter aujourd'hui à l'ANFR (Agence nationale des fréquences) la nouvelle stratégie d'attribution des fréquences hertziennes dédiées au secteur des télécoms, selon *La Tribune* (10/01). Il devrait donc confirmer l'attribution d'une nouvelle plage de fréquences issues du dividende numérique, c'est-à-dire les plages libérées par l'arrêt de la télévision analogique prévue sur l'ensemble du territoire pour novembre 2011 remplacée la télévision numérique terrestre (TNT).

Cette nouvelle plage de fréquence, issue de la bande des 800 MHz permettra, en complément de la bande des 2,6 GHz, le déploiement des réseaux très haut débit mobiles (norme LTE le plus probablement). L'ouverture du dépôt des candidatures pour les opérateurs est prévue, selon le calendrier initial, en février et mars respectivement selon les plages des fréquences. Les attributions étant attendues au printemps.

Aux dernières nouvelles, le gouvernement souhaitait [découper en plusieurs lots les fréquences 4G](#). A la fois pour éviter l'apparition d'un opérateur dominant sur la 4G (mais rien ne dit qu'un opérateur ne tentera pas d'acheter plusieurs lots) mais aussi pour tirer un maximum de revenus de l'attribution de ces ressources hertziennes. Privilégiant les intérêts financiers, Eric Besson espère ainsi faire entrer 3 milliards d'euros dans les caisses de l'Etat tandis que l'Arcep, préférant une couverture rapide du territoire, se contenterait d'un ticket à 2 milliards d'euros (lire [Licences 4G: une simple affaire de gros sous?](#)).

Mais, toujours selon le quotidien économique, le ministre devrait surtout présenter un nouveau plan pour dégager de nouvelles fréquences pour la téléphonie mobile. Nouvelles fréquences issues de la plage aujourd'hui réservée à la télévision. Celle-ci devra donc se faire un peu plus petite. Comment? En adoptant une nouvelle norme de diffusion (le DVB-T2 successeur du DVB-T) qui exploitera la norme de compression MPEG-4 exclusivement, aujourd'hui utilisée par les chaînes payantes et en haute définition. Du coup, les chaînes de la TNT en MPEG-2 devront s'adapter à la nouvelle norme. Tout comme les téléspectateurs qui devront mettre à jour leur matériel de réception (téléviseur avec tuner intégré ou boîtier décodeur TNT). Ce qui risque de faire râler dans les chaumières, notamment celle qui viennent de changer d'équipement pour se préparer à recevoir la TNT.

D'autant que le basculement pourrait s'effectuer relativement rapidement (à l'échelle de la vie d'un téléviseur du moins). Selon le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), l'arrêt du MPEG-2 est programmé pour entre 2013 et 2015. Il libérerait 16 MHz de plage de fréquence. L'ANFR doit établir un plan d'utilisation des fréquences d'ici la fin de l'année en vue de la conférence mondiale de l'Union internationale des télécoms (UIT) en 2012.